

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2023**

Date de convocation : 31 mai 2023

Date d'affichage : 31 mai 2023

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M. GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. MASURE Frédéric, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, M. HADJ-SAADY Yann, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mme BRUYERE PLISSON Annie-Claude, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme LECOQ Véronique, M. DUMONT Pascal, Mme GANDON Nathalie, M MARCHAND Stéphane, Mme DOSME Sylvie, Mme BAZOGE Liliane, M. BIZEBARD Thierry, Mr CANVA Andrew

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mr BERVEILLER Daniel à M. DUVERNEUIL Jean-Jacques

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

**Nombre de votants : 22**

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Frédéric MASURE

**Délibération n°23-021** Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux finances, à l'urbanisme et au patrimoine, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, instaure un périmètre d'étude sur le secteur de l'entrée de ville, rond-point Saint-Nicolas et des abords de la route de Chartres

*Mme DOSME demande en quoi va consister la concertation.*

*Mr GAUDART indique que seront probablement conviés le CVL, une réunion publique, une enquête publique... mais cela n'est pas encore figé.*

*Mme SELLEM explique l'enquête publique avec permanences d'accueil de tout public durant 1 mois en présence d'un commissaire enquêteur. Information dans les bulletins municipaux, presse locale...*

*La délibération de ce soir a pour but d'acter un sursis à statuer permettant de ne pas construire seulement du logement social sur le secteur.*

*Mme BAZOGE reproche un terme trop large de « sur la commune » au lieu de préciser la parcelle. Demande que cela soit précisé sur la communication municipale.*

*Mme SELLEM répond que cela est volontaire de ne pas cibler une parcelle car sinon la commune serait attaquable. Elle rappelle que la parcelle en question est privée avec une entreprise privée.*

*Mme BAZOGE demande qui défend la commune sur ce sujet.*

*Mme SELLEM s'étonne que dans la pétition, le nom Intermarché soit cité. L'objectif de la commune est de défendre un commerce et pas une enseigne en particulier. Mme SELLEM remercie les services de l'agglomération, le cabinet d'urbanisme qui nous suit et le cabinet d'avocat qui défend la commune.*

*Mme BAZOGE reconnaît effectivement qu'Intermarché a été cité mais que ce n'est pas forcément cette enseigne qui est visée.*

Le conseil est clos à 21H14

La séance est levée à X

Le compte rendu de la séance a été affiché le 08 juin 2023 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 05 juin 2023

Le Maire,  
Lucie SELLEM.

